

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Le rapport Gallois et ses conséquences

Les 8 leviers du pacte de compétitivité

- ***1 Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi***
- ***2 Garantir aux TPE, PME et ETI des financements performants et de proximité***
- ***3 Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation***
- ***4 Produire ensemble***
- ***5 Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays***
- ***6 Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir***
- ***7 Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal***
- ***8 Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité***

1 Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

➤ **Décision n°1 : Alléger de 20Md€ par an, avec une montée en charge progressive sur 3 ans (10Md€ dès la 1re année), les coûts des entreprises via un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).**

- *Le montant du CICE = % de la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.*
- *Mise en place pour la première fois sur les impôts au titre de l'exercice 2013. L'effet économique sera donc immédiat.*
- *Les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) pourront bénéficier de l'effet en trésorerie dès l'année prochaine.*
- *Présentation en CE de l'utilisation des marges ainsi créées par ce crédit d'impôt pour investir ou embaucher.*
- *Mise en place d'un comité de suivi avec les partenaires sociaux, évaluation précise du dispositif.*

1 Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : le financement

- 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires dans les dépenses publiques
- 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires, deux tiers de TVA et un tiers de fiscalité écologique
- La structure des taux de TVA sera réaménagée à compter du 1er janvier 2014
 - augmentation du taux normal (de 19,6% à 20%)
 - hausse du taux intermédiaire (de 7% à 10%) (porte notamment sur la restauration et les travaux de rénovation des logements)
 - baisse du taux réduit (de 5,5% à 5%) sur les produits de première nécessité (alimentation, énergie).
- Une nouvelle fiscalité écologique sera mise en place à compter de 2016
 - Dans l'UE, la France était en 2010 26e sur 27 pour la part de la fiscalité environnementale dans la richesse nationale (1,86% du PIB, moyenne de l'UE: 2,37%, Allemagne: 2,21%)
 - Le groupe de travail sur la fiscalité écologique annoncé lors de la conférence environnementale conduira ses travaux dans la perspective de la mise en place d'une recette d'au moins 3 milliards d'euros d'ici à 2016.

1 Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : le financement

➤ Comparaison TVA « Sarkozy » / TVA « Hollande »

	2011	2012 TVA dite antidélocalisation	Gain pour les finances publiques	2014 Pacte de compétitivité	Gain pour les finances publiques
Taux normal	19,6 %	21,2 %	+ 13 milliards d'euros	20 %	+ 4 milliards d'euros
Taux intermédiaire	--	7 %	--	10 %	De 4 à 7 milliards d'euros
Taux réduit	5,5 %	5,5 %	--	5 %	- 1 milliard d'euros
Taux spécifique	2,1 %	2,1 %	--	2,1 %	--

2 Garantir aux TPE, PME et ETI des financements performants et de proximité

- **Décision n°2 : Mettre en place une nouvelle garantie publique permettant d'apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.**
 - *La mesure sera mise en oeuvre à travers la Banque Publique d'Investissement (BPI) à compter du 1er janvier 2013.*

- **Décision n°3 : Établir un plan d'actions pour lutter contre l'allongement des délais de paiement :**
 - *pouvoir de sanction efficace par l'administration*
 - *insertion dans la loi sur la consommation début 2013.*
 - *L'État s'engage à réduire ses propres délais de paiement sur le quinquennat, afin de parvenir à un délai de paiement de 20 jours en 2017.*

2 Garantir aux TPE, PME et ETI des financements performants et de proximité

➤ **Décision n°4 : Créer la Banque Publique d'Investissement (BPI) début 2013**

- *Cible prioritaire : les TPE, PME et ETI*
- *capacité d'intervention de la BPI de 42Md€*
- *mobilisation accrue des ressources du Livret d'Epargne Industrie (qui remplacera le Livret de Développement Durable), à hauteur de 10 Md€ ;*
- *meilleur accès au Programme des Investissements d'Avenir (PIA): 2Md€ de nouveaux financements pour cinq priorités:*
 - *innovation et filières, technologies génériques, **transition énergétique**, santé et économie du vivant, formations et économie sociale et solidaire*
- *Développement d'une activité de capital risque, intervention à travers des titres de capital sans droit de vote bénéficiant en contrepartie d'une rémunération privilégiée.*

2 Garantir aux TPE, PME et ETI des financements performants et de proximité

- **Décision n°5 : Encourager le financement des entreprises par la réforme de la fiscalité de l'épargne début 2013:**
 - *favoriser, sans augmenter la dépense fiscale, la détention de long terme et les investissements en actions (mission parlementaire Berger Lefebvre)*
- **Décision n°6 : Recentrer les banques sur leur coeur de métier, au service du financement de l'économie réelle, grâce à la prochaine loi bancaire.**
 - *Elle sera adoptée en Conseil des ministres d'ici à la fin de l'année.*
- **Décision n°7 : Faciliter l'accès des PME et des ETI aux marchés des capitaux :**
 - *la création d'une nouvelle bourse des PME sera soutenue par la mise en place d'un PEA-PME,*

3 Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation

- **Décision n°8 : Rénover et renforcer la politique de soutien à l'innovation au sein des entreprises.**
 - *création de nouveaux instruments de financement adaptés à l'ensemble des phases du processus d'innovation*
 - *Recherche de co-financement de capitaux privés.*
 - *préfinancement du crédit d'impôt recherche (CIR) pour les PME par BPI.*
 - *exonérations sociales et fiscales en faveur des jeunes entreprises innovantes restaurées à leur niveau d'avant 2011.*
- **Décision n°9 : Diffuser les technologies et usages du numérique**
 - *nouvelles actions du PIA pour développer les technologies numériques stratégiques et leur utilisation par les entreprises (prêts "Numérique").*
 - *plan "France Universités Numériques" (cours en ligne, services mutualisés...),*
 - *1 ou 2 grands projets de "e-administration" (par exemple "e-santé", ou "e-éducation")*

3 *Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation*

- **Décision n°10 : Réorienter les pôles de compétitivité**
 - vers les produits et services à industrialiser
 - et distinguer les pôles stratégiques à rayonnement international des pôles de développement régionaux.
 - *Évaluation des projets sur leurs retombées économiques*
 - *Les Régions seront fortement impliquées dans leur gouvernance.*
 - *Les acteurs de la formation et de la recherche seront mieux associés.*

4 Produire ensemble

- **Décision n°11** : Refonder la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) pour élaborer et mettre en oeuvre des pactes entre les entreprises d'une même filière :
 - *stratégie à 10 ans, politique de formation, relations Grands groupes et PME, démarche collective à l'export, mutualisation des achats, co-développement, etc.*
 - *Les dispositifs publics en matière d'innovation, les pôles de compétitivité et les investissements d'avenir accompagneront ces stratégies.*
- **Décision n°12** : Mettre en oeuvre une stratégie de filières
 - *dispositifs sectoriels bénéficiant directement aux entreprises des filières prioritaires,*
 - *conditionner davantage le soutien de l'état aux grandes entreprises à leur capacité d'associer leurs fournisseurs et leurs sous-traitants.*
- **Décision n°13** : introduire au moins 2 représentants des salariés au sein du conseil d'administration ou de surveillance comme membres délibérants dans les grandes entreprises
 - *Les entreprises qui le souhaitent seront autorisées à faire présider le comité d'entreprise par un représentant des salariés.*
 - *développement de l'entrepreneuriat au féminin*

5 Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays

- **Décision n°15 : Permettre à nos entreprises de se battre à armes égales avec leurs concurrentes**
 - *en les faisant bénéficier de dispositifs de financement export alignés sur les meilleures pratiques étrangères.*
- **Décision n°16 : Développer le nombre de VIE (Volontariat international en entreprise) de 25 % en 3 ans**
- **Décision n°17 : Développer une stratégie en matière d'attractivité**
 - *visant notamment à attirer les talents internationaux et les grands projets d'investissement, ainsi que les activités culturelles (en particulier tournage de films et de productions audiovisuelles) et scientifiques.*
 - *Un "passeport Talent" sera mis en place afin de faciliter l'accueil de compétences exceptionnelles venues de l'étranger.*
 - *Les délais d'instruction réglementaires des grands projets d'investissement seront réduits.*
- **Décision n°18 : Lancer une "Marque France",**
 - *référence fédératrice visant à promouvoir ce qui est fabriqué en France et l'excellence française.*
- **Décision n°19 : déployer le très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire**

6 Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir

- **Décision n°20** : Assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs
 - *amorcer dès 2013 la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation, du secondaire au supérieur, fondé sur une approche "Métiers-Qualifications"*
- **Décision n°21** : Créer dès 2013 10 plateformes territoriales d'appui aux mutations.
 - *Ces plateformes seront des guichets uniques pour les PME qui veulent faire évoluer leurs ressources humaines,*
- **Décision n°22** : Renforcer la place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel,
 - *en systématisant leur présence au sein des instances de gouvernance de ces structures.*
- **Décision n°23** : Favoriser l'embauche de jeunes en apprentissage dans les PME
 - *avec l'objectif de 500 000 apprentis en 2017.*
- **Décision n°24** : Négociation sur la mise en place d'un compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut
- **Décision n°25** : doubler le nombre d'étudiants français à l'étranger en ciblant les filières professionnelles et technologiques).

7 Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal

➤ **Décision n°26 : Stabiliser sur la durée du quinquennat 5 dispositifs fiscaux importants pour l'investissement et la vie des entreprises :**

- *crédit d'impôt recherche (CIR),*
- *dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises ("pactes d'actionnaires"),*
- *jeunes entreprises innovantes (JEI),*
- *incitations aux investissements dans les PME,*
- *contribution économique territoriale (CET)*

➤ **Décision n°27 : Engager à court terme cinq chantiers de simplification des démarches des entreprises :**

- *"Dites-le-nous une seule fois", ne plus avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à l'administration (en commençant dès 2013 sur un certain nombre de procédures) ;*
- *déclaration sociale nominative unique, d'ici à 2016 au plus tard ;*
- *simplifier et accélérer les procédures applicables à l'immobilier d'entreprises ;*
- *améliorer l'information sur l'offre de services en matière d'aides, de financement et de démarches à l'export ;*
- *lutter contre la "sur-transposition" des directives européennes.*

7 Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal

- **Décision n°28 : Mettre en place une démarche durable de simplification**
 - *Mettre en oeuvre et assurer le suivi de nouveaux chantiers de simplification.*
 - *“test PME” sur les nouveaux projets de textes présentant le*
 - *plus fort impact potentiel sur les PME, y compris en matière fiscale.*
 - *consultation des principaux acteurs concernés préalable à tout changement de norme significatif*
- **Décision n°29 : Lancer d’ici à la fin de l’année un exercice de rationalisation des taxes affectées.**
 - *évaluation pour Juin 2013 du rendement et de l’efficacité de l’ensemble de ces taxes*
 - *aucune taxe affectée ne pourra être créée sans en supprimer une de montant au moins équivalent.*

8 Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

- **Décision n°30** : Redresser nos finances publiques pour assurer un environnement financier stable pour nos entreprises.
- **Décision n°31** : Poursuivre et engager des réformes de structure,
 - *dans les transports, le logement, l'énergie, le fonctionnement des marchés de biens et services, moderniser l'action publique*
 - *tout en engageant notre société dans une nécessaire transition de son modèle énergétique, le Gouvernement veillera à préserver l'avantage compétitif qu'il procure aujourd'hui à notre tissu productif.*
- **Décision n°32** : Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public.
 - *Achat public: 60Md€ par an pour l'État, 20Md€ pour les collectivités territoriales*
 - *Conférence de "l'achat public innovant" objectif en 2020 un volume de 2% de la commande publique de l'État, de ses opérateurs et des hôpitaux attribué aux PME innovantes*

8 Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

- **Décision n°33** : Rénover le fonctionnement de la justice commerciale pour la rendre plus efficace.
- **Décision n°34** : Doter la France d'une nouvelle instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise.
 - *mission ad hoc Moreau (fin 2012),*
 - *données publiques accessibles gratuitement*
- **Décision n°35** : Demander l'introduction d'avis publics d'experts indépendants dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence..

Les réserves, critiques et propositions des écologistes vis-à-vis de ce pacte de compétitivité (1)

- L'allègement fiscal de 20 milliards d'euros est accordé aux entreprises **sans conditionnalité sociale ni environnementale**.
- L'augmentation de la TVA pèsera en premier lieu sur les ménages...
- ...Et elle touchera particulièrement les secteurs écologiques :
 - *les transports collectifs, la rénovation thermique, le traitement des déchets, dont le taux va passer de 7 à 10%.*
- **Compétitivité via les économies d'énergie :**
 - *soutenir ces secteurs porteurs d'emplois, au lieu de les pénaliser, permettrait d'améliorer sensiblement la compétitivité des entreprises françaises, en les aidant à baisser leur consommation d'énergie. aider les entreprises dans leur démarche d'économie d'énergie*
 - *préparer l'économie toute entière à l'augmentation inexorable du prix des matières premières, notamment par la mise en place d'une véritable fiscalité écologique (envisagée seulement en 2016).*
 - *facture énergétique 2011 : 61,4 milliards €, soit 88% du déficit commercial,*
- **3 propositions simples pour la compétitivité de l'économie française :**
 - *basculer une partie des cotisations sociales sur une Contribution Climat Energie*
 - *retour à une TVA à 5 % sur les services comme les transports publics, la rénovation thermique et le traitement des déchets*
 - *un grand plan de soutien au développement des écofilères*

(1) Source principale: Intervention d'Eva Sas à l'AN